



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cimenterie

Question écrite n° 22003

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les inquiétudes de l'industrie cimentière. Avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, une production annuelle de 19 millions de tonnes, réalisées sur plus de 40 sites, l'industrie cimentière française s'est fortement développée. Elle structure l'ensemble de la filière béton qui représente 4 000 sites, 57 000 emplois directs et 380 000 emplois indirects. Toutefois, elle est confrontée à d'importantes distorsions de compétitivité notamment suite à l'introduction sur le marché européen de clinkers et ciments produits dans des pays à des réglementations sociales et environnementales plus faibles. C'est ainsi qu'elle doit faire face à une baisse estimée de la consommation de ciment de 6,7 % en 2012 et des résultats de - 20 % pour le mois de janvier 2013. Aussi, compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouve l'industrie cimentière, il souhaite connaître les mesures que la position du Gouvernement et les mesures qu'il envisage pour assurer une compétitivité équitable et la pérennité de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22003

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3163